

Projet Pluriannuel de Développement 2013 – 2017

Comité Inter Régional des Sports Sous-Marins Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon



Préambule

Dans la continuité de notre plan de développement de l'olympiade précédente, ce 2nd plan de développement du comité FFESSM Pyrénées Méditerranée dresse l'état des lieux actualisé de nos disciplines dans l'inter-région Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Il redéfinit nos objectifs prioritaires et nos axes de développement, les décline et les renforce.

Il est en cohérence avec les directives ministérielles (MSJEPVA) ainsi qu'avec la convention d'objectifs et le projet associatif de la FFESSM.

Le CIR, sur le modèle de sa fédération, a choisi de déployer sa politique de Développement Durable de façon intégrée, en envisageant à la fois des actions liées à l'environnement, celles à connotation sociale et de nature économique.

A côté de cet objectif premier, le développement sportif demeure un objectif essentiel.

Sommaire

ı.	La FFESSM en bref	p.3
	a. Les délégations ministérielles	
	b. Répartition géographique des comités	
	c. Les données chiffrées	
	d. Les Commissions d'activité	
II.	Etat des lieux du Comité Pyrénées-Méditerranée	p.4
	a. Les 2 délégations	
	b. Les Moyens Humains Et Matériels	
	c. Les Comités Départementaux	
	d. Les Données Chiffrées : Licences – Représentation Féminine	
	e. ETR	
III.	Nos Priorités et objectifs 2013-2017	p.6
	Schémas synthétiques des priorités, objectifs et actions.	p.6 et '
	Priorité N°1 : Développement Durable intégré Objectif 1.1 : Volet social –	
	Les sports sous-marins, sport de nature pour tous	p.8
	1.1.1 Développer l'accueil et la fidélisation des jeunes	p. 0
	1.1.2 Féminisation des sports sous-marins	
	1.1.3 Handi Sub	
	1.1.4 Sport Santé Sécurité	
	Objectif 2 : Volet économique –	
	Les sports sous-marins, sport de nature à vivre	p.10
	1.2.1 Soutien des clubs et du bénévolat	
	1.2.2 Soutien des structures professionnelles	
	1.2.3 Réseau partenaires et sponsors	
	1.2.4 Communication	
	Objectif 3 : Volet environnement – Les sports sous-marins, sport d'une nature à préserver	n 11
	1.3.1 Valorisation des sites de pratiques	p.11
	1.3.2 Réduction de l'impact des pratiques	
	1.3.3 e-formation à l'environnement	
	1.3.4 Partenariats institutionnels	
	Priorité N°2 : Sport de haut-niveau	p.13
	Objectif 1 : Prévention par le sport et protection des sportifs	
	2.1.1 Prévention	
	2.1.2 Contrôle	
	Objectif 2 : Équipes interrégionales et accès aux compétitions	p.14
	2.2.1 Coordination	
	2.2.2 Sélections et Compétitions	
	2.2.3 Clubs Labellisés (PES) et activité nouvelle (PSP)	
	Objectif 3 : Détection des jeunes	p.15
	2.3.1 Stages Nage avec Palmes	
	2.3.2 Stages pluridisciplinaires	
	Objectif 4 : Spécialisation des clubs	p.15
	2.4.1 Mutualisation et section	
	2.4.2 Spécialisation et labellisation	

I. La FFESSM en bref



√ 8 délégations du MSJEPVA :

Plongée en scaphandre, Plongée en apnée, Hockey subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Tir sur cible subaquatique, Orientation subaquatique.

- ✓ 1 DTN, 6 CTS.
- ✓ Une discipline de Haut Niveau : Nage avec palmes.
- ✓ Un pôle France au CREPS d'Antibes en nage avec palmes.
- ✓ Une fédération internationale : La CMAS

Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques

✓ Répartition géographique : 17 comités inter régionaux

Le Comité Pyrénées Méditerrané couvre les 2 régions administratives de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il se situe dans le peloton de tête des comités de notre Fédération.

3^{ème} position / nombre de clubs : 210 / 2068 3^{ème} position / nombre de SCA : 38 / 389 5^{ème} position / nombre de licences

✓ Licences FFESSM: 149636

Répartition

féminines 31,3%
jeunes 10 à 16 ans 18,1%
enfants 6 à 10 ans 3,7%



√ 14 commissions nationales d'activités :

- 2 commissions de plongée : Technique (plongée scaphandre) et Plongée souterraine.
- 7 commissions sportives : toutes à l'exception de la Pêche sous-marine organisent des compétitions



Nage avec Palmes (NAP)



Apnée



Tir sur Cible Subaquatique



Hockey Subaquatique



Nage en Eau Vive (NEV)



Orientation Subaquatique

- **3 commissions culturelles** : Archéologie subaquatique, Audiovisuelle, Environnement et biologie subaquatique.
- 2 commissions de service : Commission Médicale et de Prévention, Commission Juridique.

II. État des lieux du Comité Pyrénées Méditerranée :

✓ 2 délégations Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon équilibrées en nombre de membres du comité directeur, en nombre de licences et structures de pratique en dehors du nombre de Structures Commerciales Agréées (professionnels) logiquement plus important en bord de mer. Le littoral du Languedoc-Roussillon constitue la base de pratique des licenciés de Midi-Pyrénées et, dans notre domaine d'activité, les relations entre les 2 régions sont historiques, soutenues et très grande qualité. Ainsi, bien que comprenant 2régions administratives, le comité ne fait qu'un et ne souffre d'aucune dissension.

Bien entendu le Comité participe activement au conseil de gestion du Parc Naturel Marin des P.O., (le Président du Comité étant d'ailleurs membre du bureau (12 personnes) de Conseil de gestion). Le CIR est aussi largement représenté au Parlement de la Mer, dans les instances de préservation du milieu marin, notamment Natura 2000 et les Aires marines protégées, ainsi que dans les instances du tourisme nautique, mais il intervient également aux côtés de divers institutionnels et notamment des Conseils généraux dans les actions et projets d'études et de préservation des rivières, résurgence et réseaux hydrologiques.

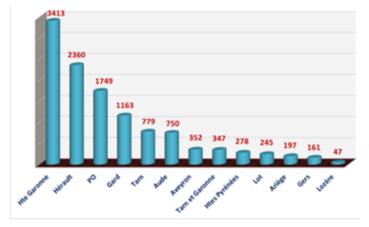
✓ Moyens humains et matériels

- Un comité directeur de 20 membres
- Une ETR Jeunesse et sports de 16 membres
- Une secrétaire comptable à Toulouse (salariée);
- Un agent de développement à Montpellier (salarié à mi-temps)
- 1 CTS
- 1' Commissions: toutes les commissions nationales sont représentées dans notre comité.
- Siège social au CROS à Balma (31) et un bureau à la Maison Régionale des Sports de Montpellier.

✓ Comités départementaux

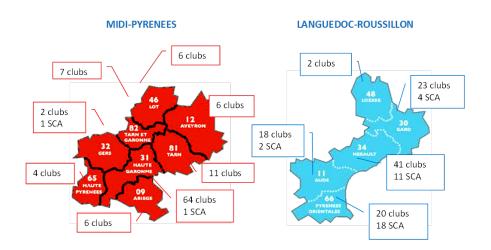
Tous les départements sauf la Lozère ont constitué un comité départemental.

Le CIR coordonne donc l'action de 248 clubs et SCA répartis sur le territoire de 12 comités départementaux ainsi que 2 clubs en Lozère.



Répartition départementale des 210

clubs et 38 Structures Commerciales Agréées :



✓ Les licences du comité

En 2011 et 2012, plusieurs facteurs ont entraîné une baisse du nombre de licenciés, notamment

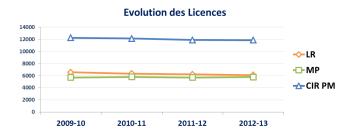
⇒ le départ des pêcheurs sous-marins, nombreux en Languedoc Roussillon, vers une autre fédération

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13		
LR	6554	6326	6202	6069	7	-133
MP	5679	5795	5681	5772	7	91
CIR PM	12233	12121	11883	11841	Ä	
Evolution	2	-114	-238	-42		

⇒ la période de baisse du pouvoir d'achat qui se répercute sur les comportements des plongeurs.

En 2013, avec 11841 licences, nous notons un net infléchissement de la baisse avec une perte très légère de 42 licences.

Le nombre de licences délivrées par les clubs associatifs augmente sensiblement, alors que les SCA, basées en LR, accusent une baisse nette en lien avec les difficultés économiques conjoncturelles.



En 2013, notre politique porte ses fruits et nous franchissons la barre des 10% de jeunes licenciés : particulièrement en LR et notamment, grâce à nos SCA qui réalisent 16% de licences jeunes ! Des leçons à tirer concernant les offres de pratiques: Les jeunes

	Jeun	es	2012	2009	2004	
LR	707	12%	668 10%			
MP	557	10%	345 9%			
CIR PM	1264	11%	1213 10%	1173 10%	1403 10%	

semblent privilégier davantage les stages et prestations courtes qu'une pratique régulière sur l'année. La campagne ministérielle relative à l'apprentissage de la nage doit être mise à profit pour que notre enseignement du savoir nager via le Sauv'Nage et passeport de l'eau Nap oriente les jeunes pratiquants vers le vouloir et savoir plonger.

La représentation féminine s'améliore encore. Concernant plus précisément la représentation

	Souvent femmes varient			
	2009	2012	2013	
Lozère	30%	3 22%	21 %	
Aveyron	34%	3 29%	3 26%	
Aude	30%	3 29%	27 %	
Htes Pyrénées	33%	3 29%	27 %	
Gard	26%	7 29%	3 28%	
P.O.	25%	7 27%	7 29%	
Hte Garonne	29%	7 31%	⇔ 31%	
Tarn et Garonne	28%	7 31%	⇔ 31%	
Hérault	26%	7 31%	7 32%	
Ariège	31%	7 36%	32 %	
Tarn	31%	7 32%	7 33%	
Gers	34%	7 36%	35 %	
Lot	33%	7 34%	7 36%	

féminine dans les instances de direction et encadrement haut-niveau, le Comité est précurseur au plan national et en avance par rapport aux autres Comités. Ici il faut rappeler que, dès 2005, le comité a mis en œuvre une politique incitative auprès du public féminin et dès 2007, remportait en Midi-Pyrénées le trophée femme et sport. Sur la dernière olympiade, le CIR a progressé de 3%, le Languedoc Roussillon rattrape son retard (+4%) Midi Pyrénées se stabilise (+1%).

L'effort est à poursuivre avec la mise en œuvre et la déclinaison du plan Féminisation dernièrement élaboré par la FFESSSM.

Ainsi, pour l'heure, en terme de pratiquantes, le Comité est dans la moyenne nationale mais déjà certains de nos Codeps dépassent cette moyenne nationale (31,3 %)%

- ✓ E.T.R. : depuis juillet 2008, avec la signature des deux DRJSCS concernées, notre comité s'est doté d'une Equipe Technique Inter Régionale, composée de
 - 6 membres issus de Midi-Pyrénées
 - 6 membres issus de Languedoc-Roussillon.
 - 1 coordonnatrice.

La nomination de coordonnateurs garantit la qualité de suivi des actions.



III. Nos Priorités et Objectifs 2014 – 2017

Le CIR a défini deux grandes lignes prioritaires de développement :

- Le développement durable intégré: précision faite ici qu'à l'instar de sa fédération, le CIR a choisi de déployer sa politique de Développement Durable de façon intégrée, en envisageant à la fois des actions liées à l'environnement, celles à connotation sociale et celles de nature économique.
- Le développement sportif de haut niveau.

